

224C2805
FR0014005DA7-FS0967

20 décembre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EXCLUSIVE NETWORKS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 décembre 2024, la société par actions simplifiée Etna French Bidco¹ (37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 décembre 2024, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société EXCLUSIVE NETWORKS et détenir 69 973 626 actions EXCLUSIVE NETWORKS représentant autant de droits de vote, soit 76,33% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EXCLUSIVE NETWORKS sur le marché par le déclarant, en application de l'article 231-38 IV du règlement général, dans le cadre du projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions EXCLUSIVE NETWORKS déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers³.

¹ Détendue de manière indirecte au plus haut niveau par Etna UK Topco Limited dont le capital est détenu, au 18 décembre 2024, (i) à hauteur de 49% du capital par CD&R Stratos Limited, une société de droit anglais contrôlée indirectement par des fonds d'investissement contrôlés par Clayton, Dubilier & Rice Holdings, LLC, et (ii) à hauteur de 51% du capital par Everest UK Holdco Limited, une société de droit anglais contrôlée indirectement au plus haut niveau par des fonds d'investissement conseillés par Permira Advisers LLP, qui la contrôlent conjointement au plus haut niveau.

² Sur la base d'un capital composé de 91 670 286 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (étant précisé que la société autodétient 1 013 232 actions, représentant 1,11% de son capital).

³ Cf. notamment D&I 224C2761 du 19 décembre 2024.